



**Comité de Projet**  
**Centrale agrivoltaïque de Chamblet**  
**29 novembre 2024**

PRODUCTEUR D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES  
& ACTEUR TERRITORIAL



# LE COMITÉ DE PROJET

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Les acteurs suivants doivent être invités :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune dans des communes limitrophes
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressées

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants :

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projet
- Les options de raccordements

# SOMMAIRE



1

---

Présentation de  
Valeco

2

---

Localisation du  
projet

3

---

Caractéristiques  
principales du  
projet

4

---

L'intégration  
territoriale du  
projet

5

---

Prochaines  
étapes

1

# PRÉSENTATION DE VALECO





## UNE SYNERGIE GAGNANTE



**300**  
experts



**26 980**  
collaborateurs



**245**  
éoliennes en exploitation



**+200**  
exploitations agricoles accompagnées en Agrivoltaïsme



**5,6 GW**  
renouvelables réalisés



**48**  
centrales solaires en exploitation



**5 MW**  
de capacité d'hydrogène vert



**5,5 MILLIONS**  
de clients approvisionnés en électricité, gaz et eau ainsi qu'en solutions et services énergétiques.



**845 MW**  
réalisés



**5 MWH**  
de stockage stationnaire



**2035**  
objectif : neutralité carbone



MOULINS DU LEONIS

**1 appel d'offres en cours en Offshore**

# NOS EXPERTISES SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR



Approche sur-mesure  
et adaptée aux spécificités  
de chaque territoire

## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- > Identification des sites
- > Études de faisabilité
- > Concertation
- > Maîtrise foncière

## FIN D'EXPLOITATION

- > Démantèlement et repowering

## CONCEPTION DE PROJET

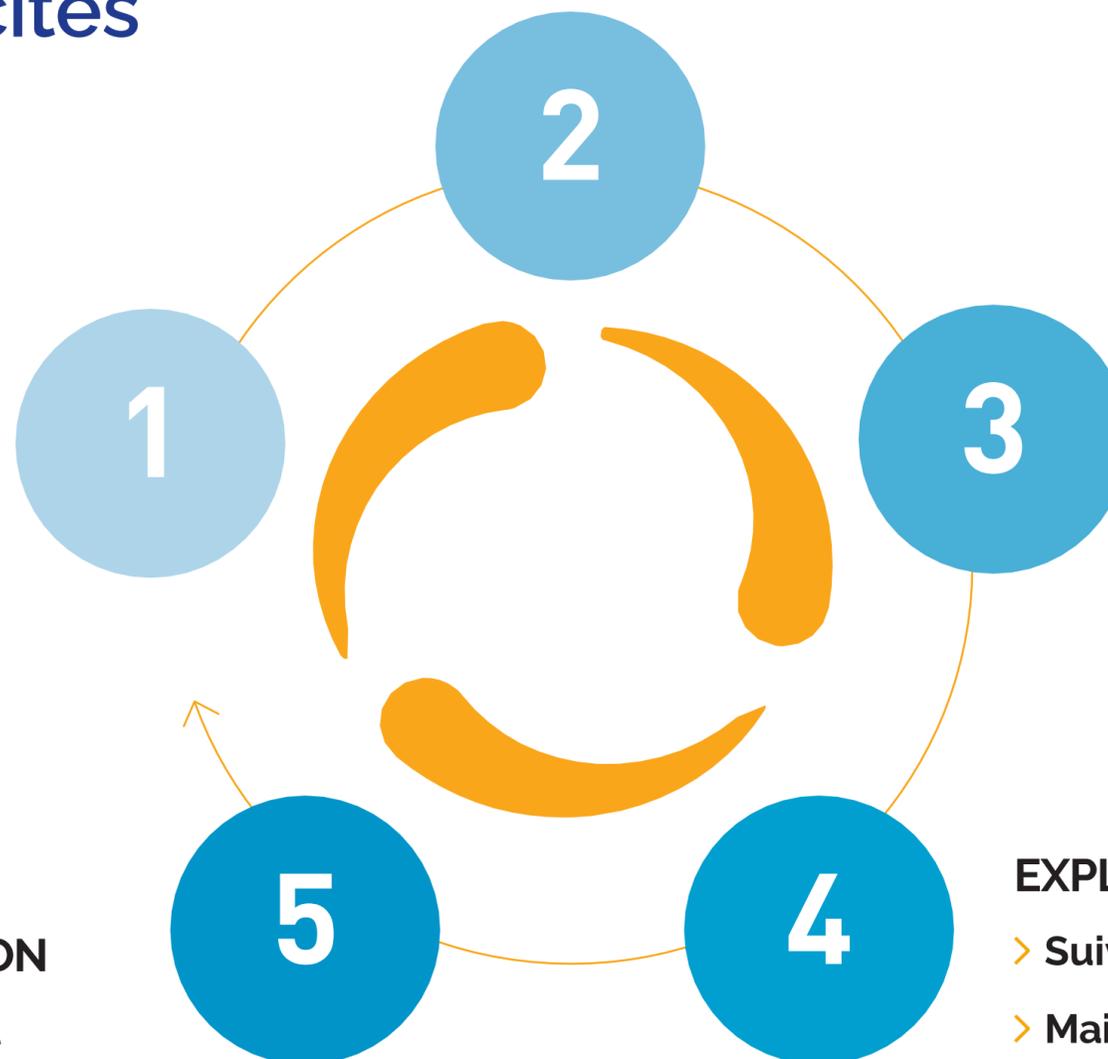
- > Études d'impact
- > Réflexion technique et ingénierie
- > Obtention de l'autorisation environnementale

## RÉALISATION

- > Maîtrise d'ouvrage déléguée
- > Génie écologique et génie civil
- > Réception et mise en service des centrales

## EXPLOITATION ET MAINTENANCE

- > Suivi de production
- > Maintenance
- > Vente d'énergie renouvelable



# NOS POINTS FORTS



**Un plan RSE ambitieux  
et mobilisateur**



**Une proximité des  
équipes sur votre  
territoire**

**12 agences en France pour  
un ancrage territorial de  
chaque projet**



**Un engagement  
sur les territoires**

**Création de valeur ajoutée locale :  
organisation de financement participatif,  
préservation et restauration de la faune et  
la flore, sensibilisation dans les écoles...**



**Un énergéticien à actionnariat  
public engagé dans la transition  
énergétique**

# VALECO EN RÉGION AURA



**447 MW**

En développement



**5 MW**

En construction



**22 MW**

En exploitation



**2**  
Agences

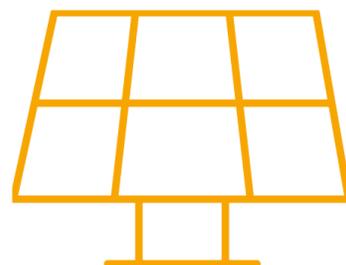


**7**  
Collaborateurs et  
collaboratrices

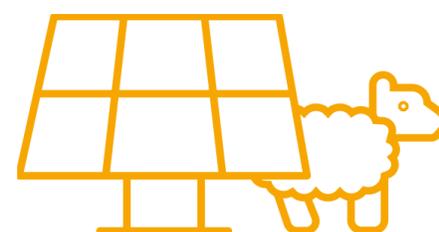


A 3 heures maximum de nos projets

# LE PHOTOVOLTAÏQUE EN FRANCE



**CENTRALES SOLAIRES AU SOL**

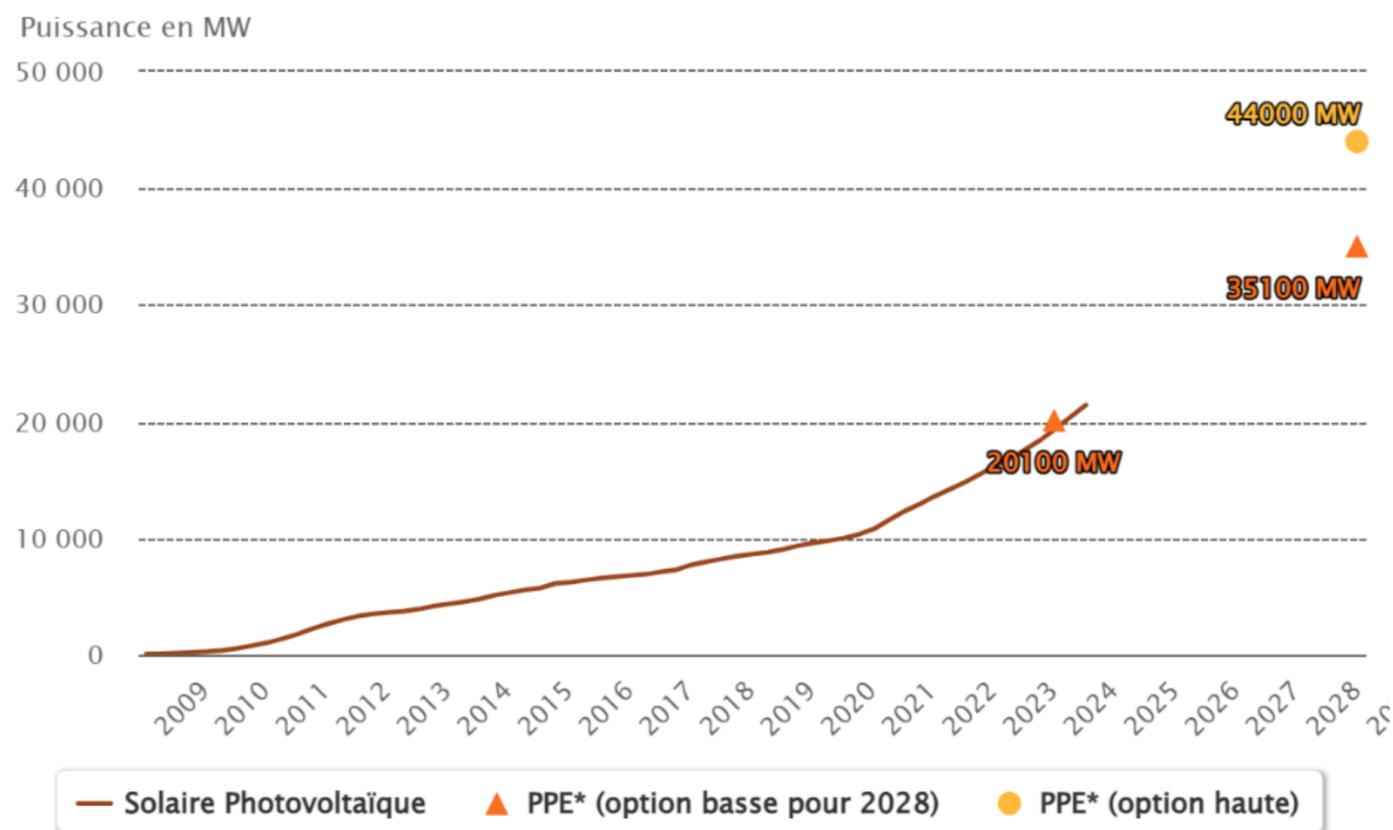


**AGRIVOLTAÏSME**



**TOITURES ET OMBRIÈRES**

Évolution du parc solaire photovoltaïque, en France continentale



3<sup>e</sup> Programmation pluriannuelle de l'énergie (2025-2035) en cours de consultation

2

# LOCALISATION DU PROJET



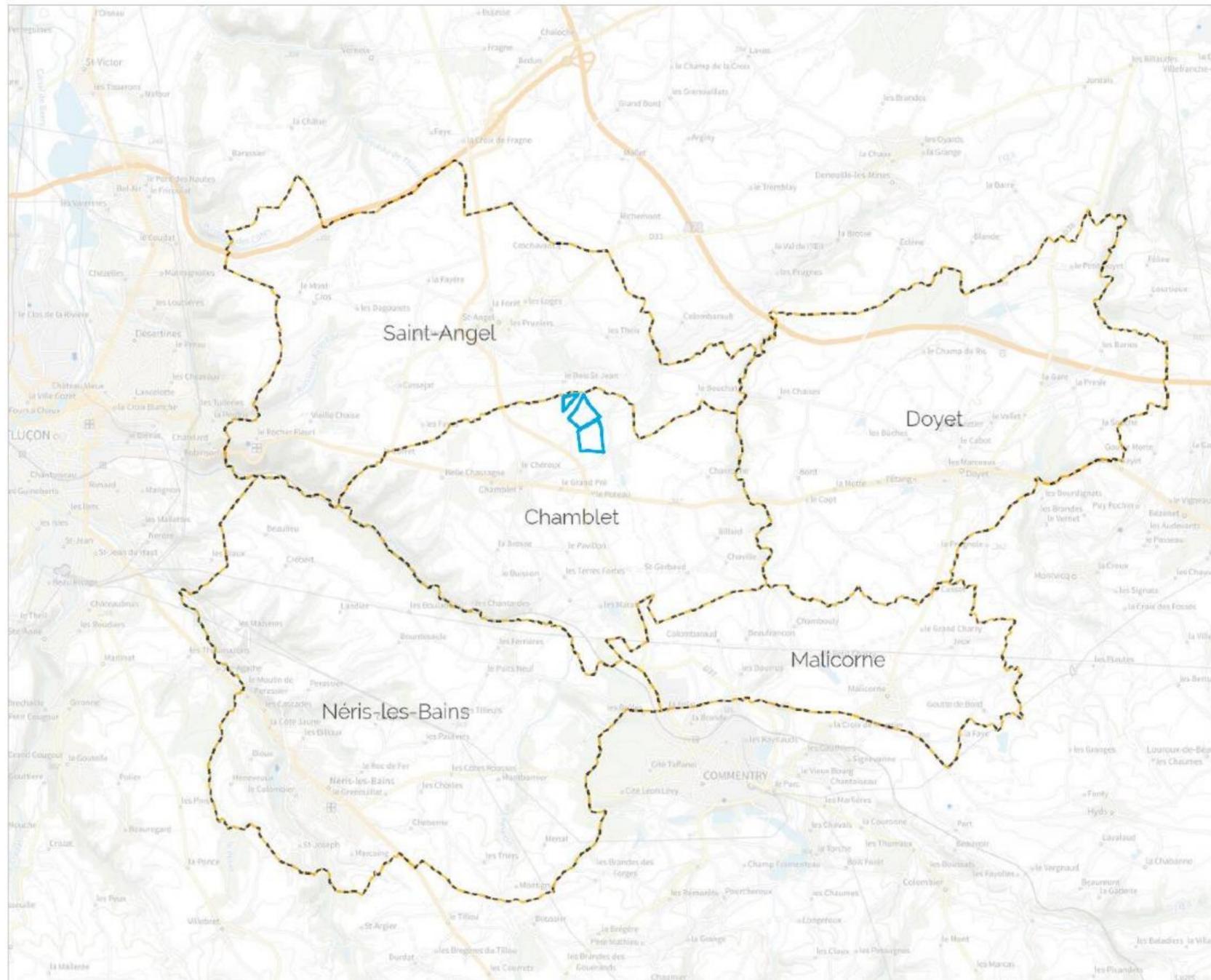
# LOCALISATION DU PROJET



## Projet agrivoltaïque de Chamblet

### Carte de localisation du projet

- Zone d'implantation potentielle
- Communes



Zone foncière étudiée

64 ha

- Département de l'Allier (03)
- Communauté de Communes Commentry Montmarault Nérès Communauté
- Commune d'implantation : Chamblet



# OBJECTIFS DU PROJET

## Les points forts du projet :

- Des parcelles de **foncier communal** avec volonté locale de développer les EnR
- **Augmentation des surfaces agricoles** de trois jeunes exploitantes en GAEC
- Gisement solaire suffisant pour obtenir une production satisfaisante
- Contraintes réglementaires respectées (habitations, route, monuments historiques, servitudes aéronautiques, document d'urbanisme)
- Zones à enjeux pour la biodiversité évitées

## Objectifs et intérêts du projet :

- Participer à l'indépendance énergétique française
- Produire ~26 000 MWh d'électricité locale et décarbonée par an (~ 12 000 habitants)
- Développer un projet de territoire en collaboration avec les acteurs locaux

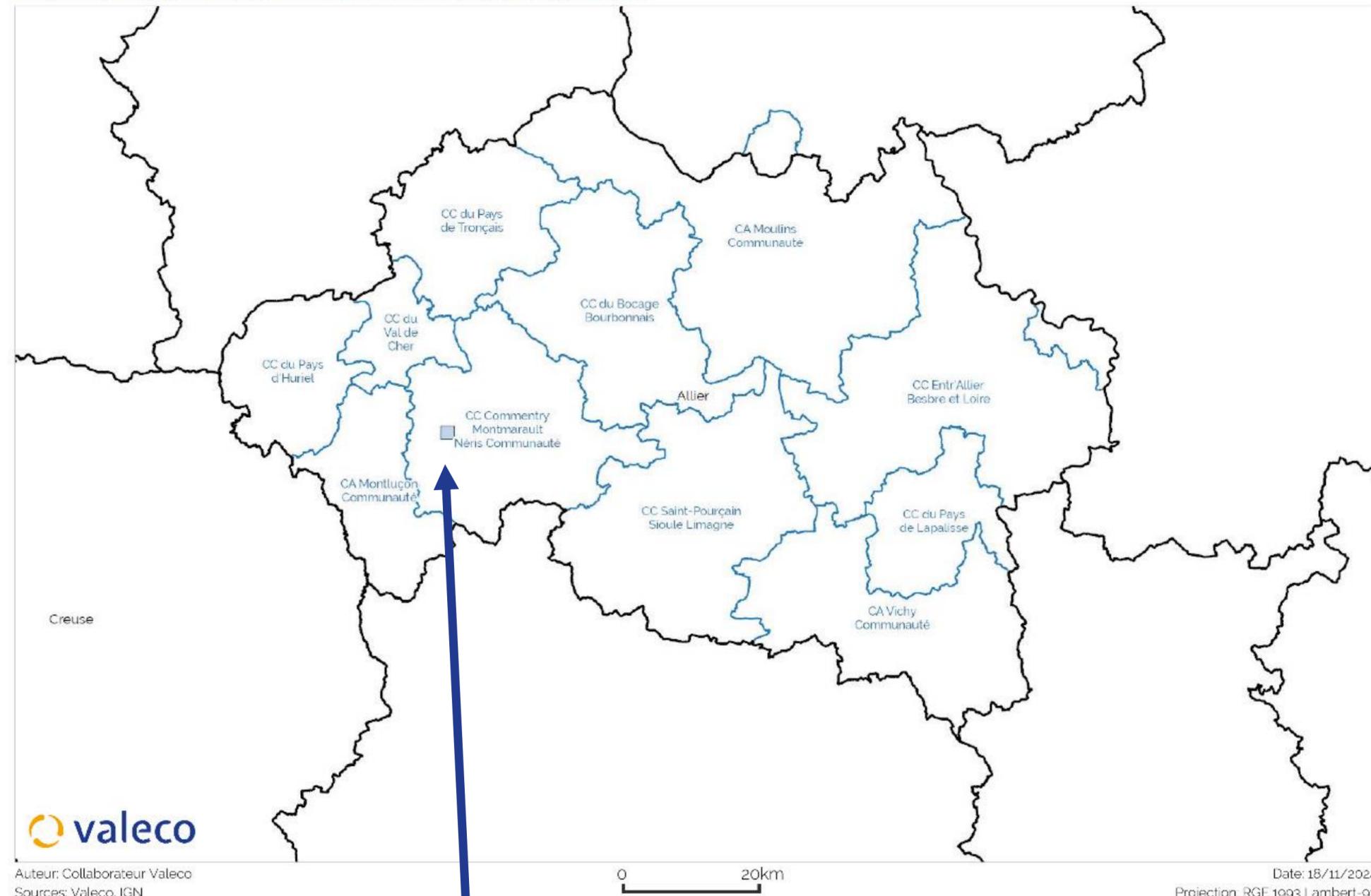
# JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

## Le choix du site :

- Environ 10 km à l'est de Montluçon
- **Potentiel solaire : 1 260 heures de plein ensoleillement par an**
- Foncier **communal**
- Contraintes réglementaires respectées (habitations, route, monuments historiques)
- Compatible avec le document d'urbanisme en vigueur (PLU de Chamblet)
- Distance aux zonages de biodiversité

### Projet agrivoltaïque de Chamblet

Carte de localisation du site à l'échelle de l'EPCI et du département



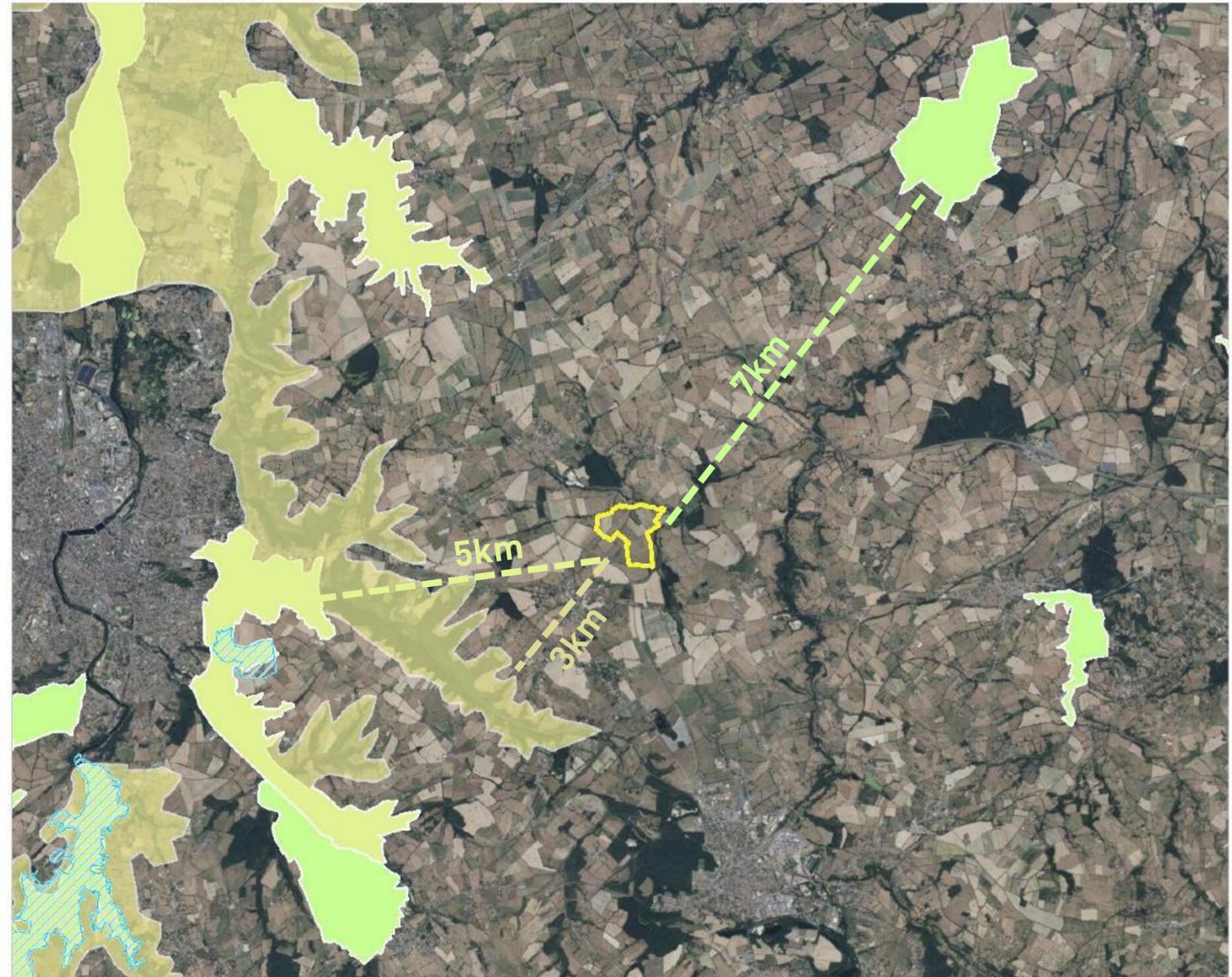
# JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE



## Projet agrivoltaïque de Chamblet

### Carte des zonages réglementaires aux alentours du site

-  Zone d'étude environnementale
-  ZSC et SIC (Natura 2000)
-  ZNIEFF 2
-  ZNIEFF 1



### Le choix du site :

- Distance conséquente aux zonages réglementaires de biodiversité (ZNIEFF 1 & 2, APPB, Natura2000)
- L'aire d'inventaire n'est située au sein **d'aucun zonage.**
- La ZNIEFF (de type I 830020516 *Coteaux de Nérises-les-bains, de Nerdres et du Chatelard*) la plus proche est située à 1,6 kilomètres du projet, les suivantes sont à environ 3 km.

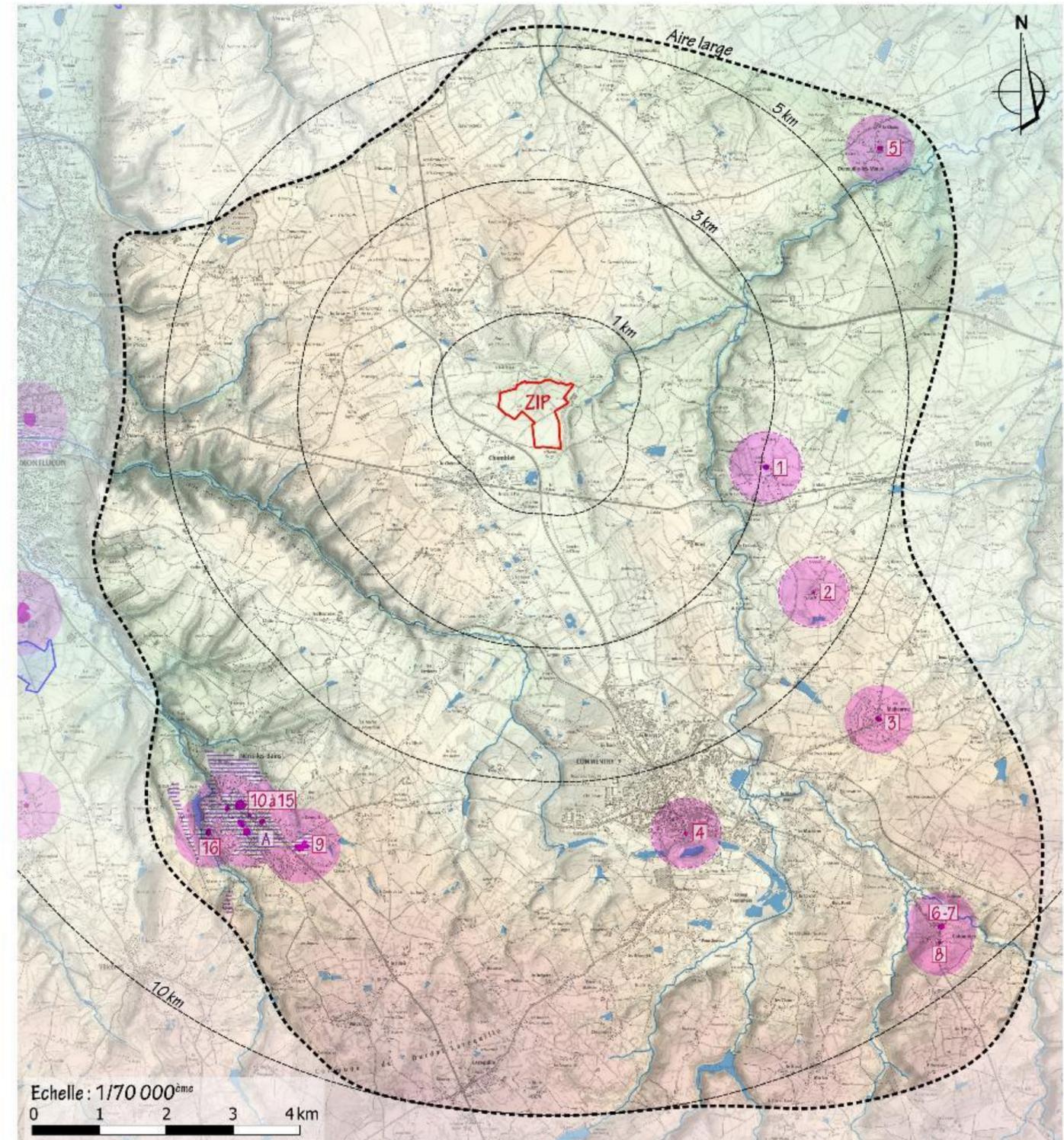
# JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

## Le choix du site :

- L'aire large compte une quinzaine de monuments historiques, dont seulement 2 dans un rayon de 5km.
- Majorité des MH sont situés à Nérès-les-Bains qui est **isolée visuellement** du site par le relief.
- Le site le plus proche (le château de Bord-Peschin) est à **3km**, à Doyet. L'étude paysagère a révélé **l'absence de co-visibilité** entre le site et ce monument.



Château Bord-Peschin à Doyet



### LÉGENDE :

- Monument historique et aire de protection
- Co-visibilité potentielle (MH + périmètre de protection)
- Site patrimonial remarquable
- Site inscrit du Château de Bisseret et ses abords (hors périmètre d'étude et sans co-visibilité avec la ZIP)

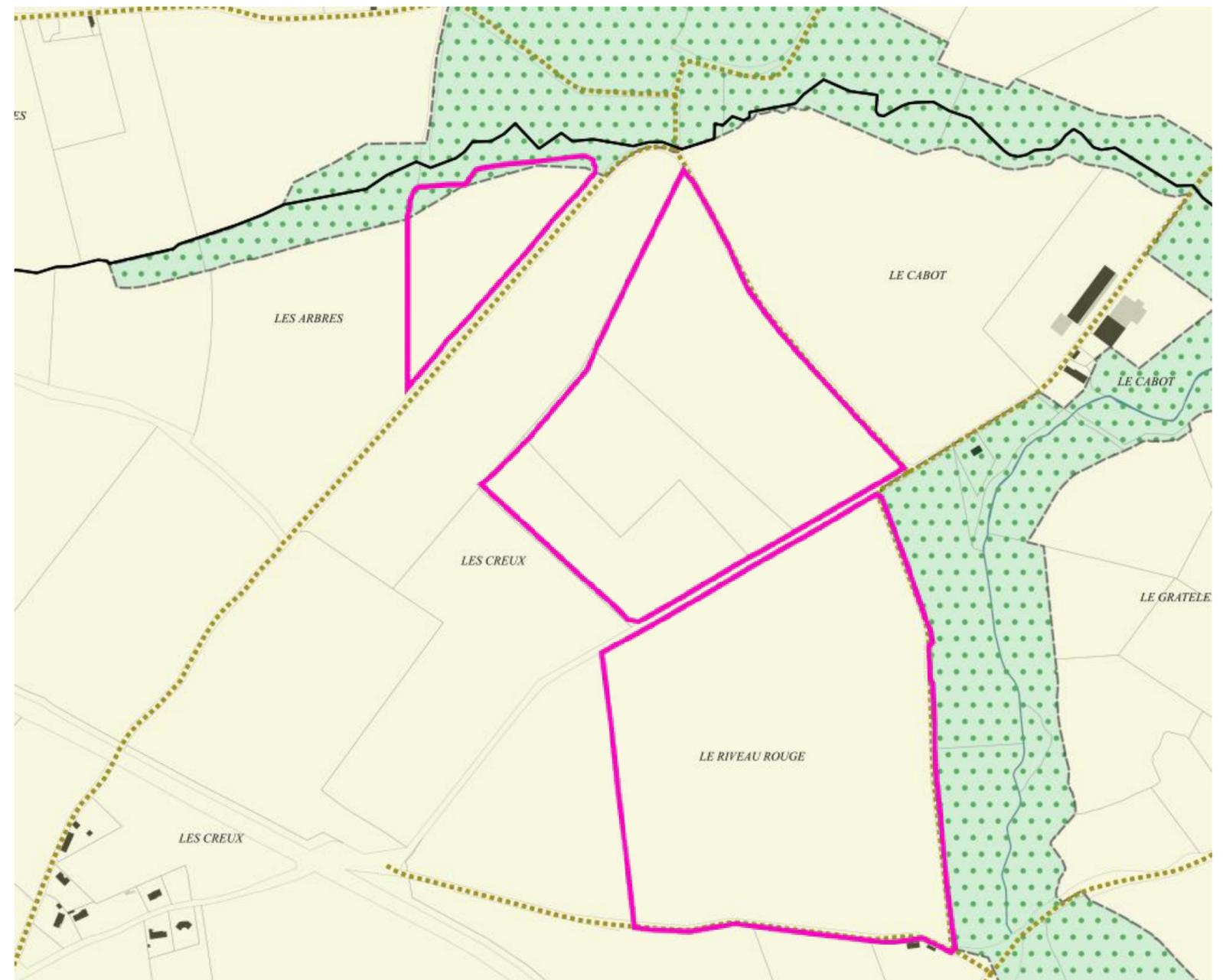
# LE ZONAGE D'URBANISME

## PLUi Commentry Montmarault Nérès Communauté :

➤ Zone d'implantation potentielle en **zone Apv (agricole photovoltaïque)**, compatible avec l'implantation de « *locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilé* ».

➤ Faible portion de la zone d'implantation potentielle en **zone N (naturelle)** au nord, compatible avec l'implantation de « *locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilé* » à condition d'être compatible avec l'exercice d'une activité agricole (...), de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, et que la superficie du projet ne dépasse pas 5000m<sup>2</sup>.

⇒ Arrêté du 10 novembre 2016 : la sous-destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » comprend notamment les constructions industrielles concourant à la production d'énergie.



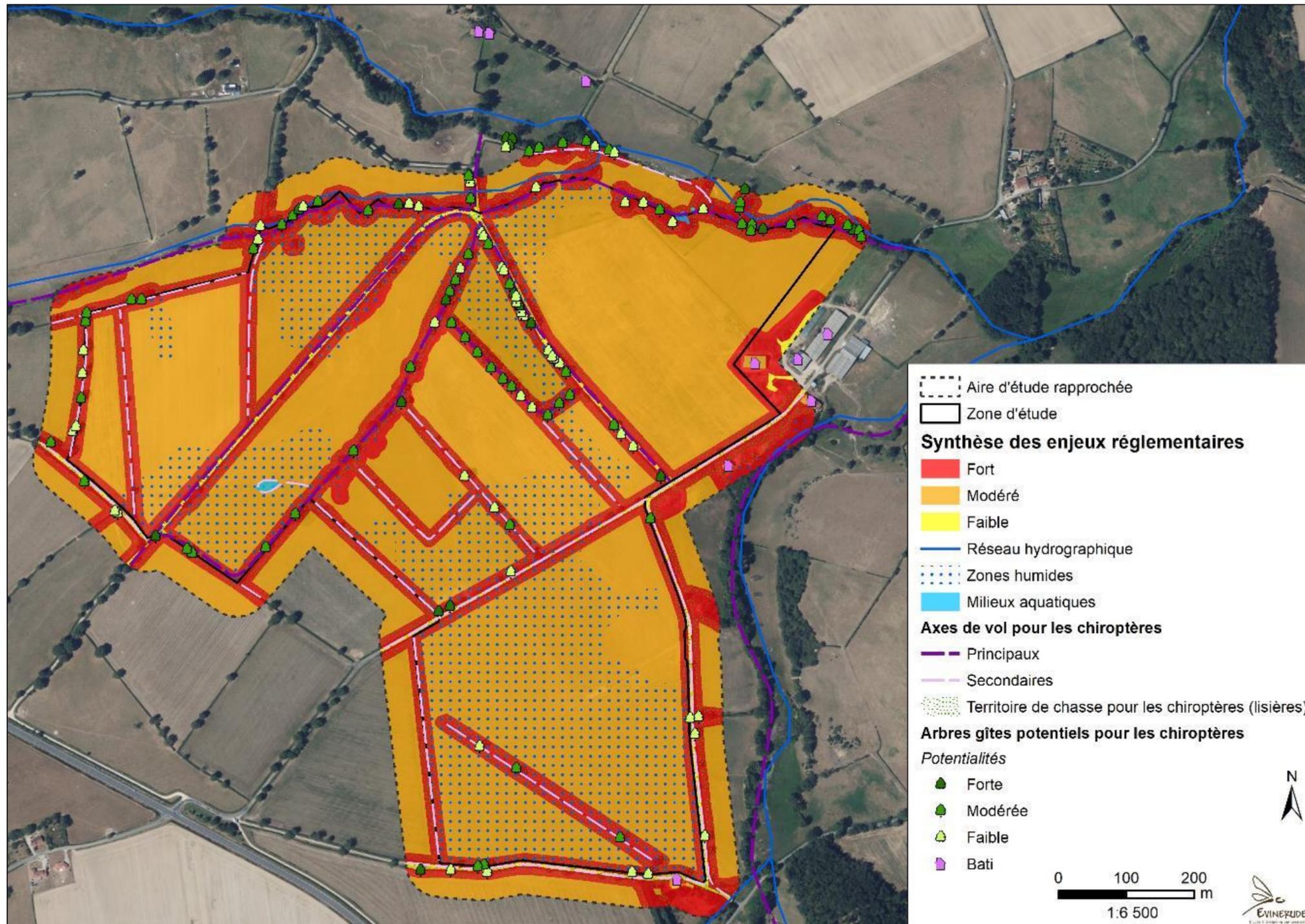
3

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET



# ETUDE ENVIRONNEMENTALE

## CARTOGRAPHIE SYNTHÈSE



Parcelles bocagères, entourées de haies



Habitats propices à l'avifaune et aux chiroptères



Présence de zones humides



La prise en compte de ces enjeux environnementaux sera précisée dans la présentation de l'implantation et des mesures ERC

# ETUDE PAYSAGÈRE

## CARTOGRAPHIE SYNTHÈSE



➤ **Maintien** de l'ensemble des haies du site

➤ Renforcement des haies nécessaires à la création d'un **masque bocager**



➤ Présence d'une **habitation** limitrophe : concertation avec le riverain et accord sur une **zone d'exclusion** de 3,5 ha

### PROJET SOLAIRE DE CHAMBLET

Aménagements sur la parcelle communale cadastrée ZT16

- Zone d'implantation potentielle
- Clôture
- Zone d'exclusion de panneaux de 3,5ha
- Haies périphériques
- Parcelle cadastrale



### Projet agrivoltaïque de Chamblet

Carte de localisation des haies





# ADAPTATIONS AU PROJET AGRICOLE

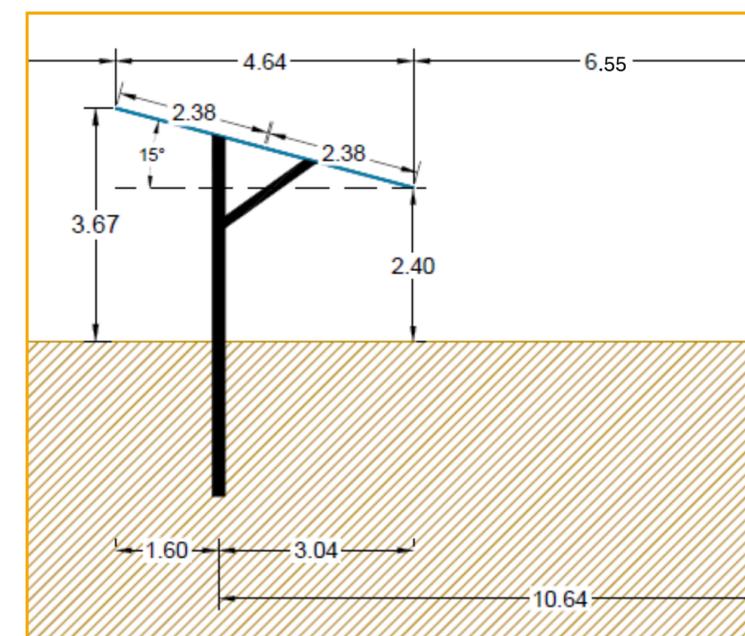
## LES ÉLÉMENTS DIMENSIONNANTS



Les retours de la CDPENAF dans l'Allier qui guident notre conception :

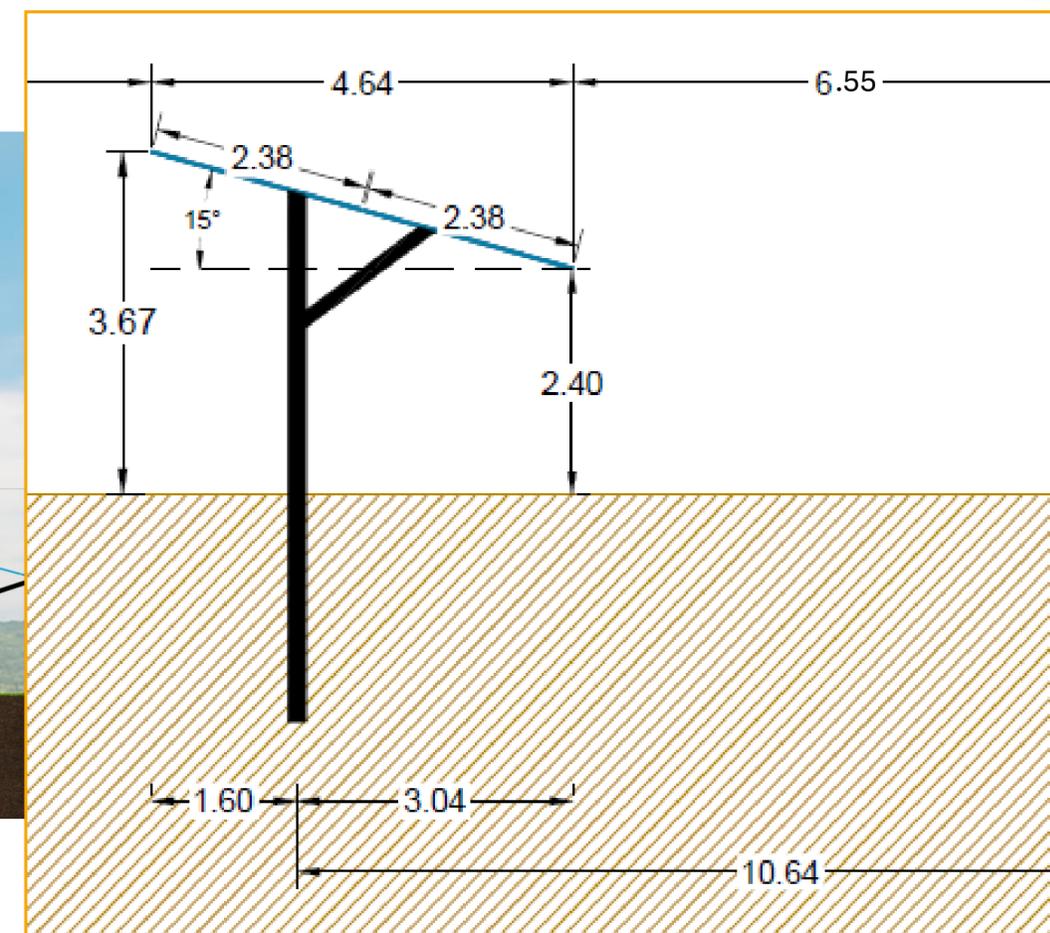
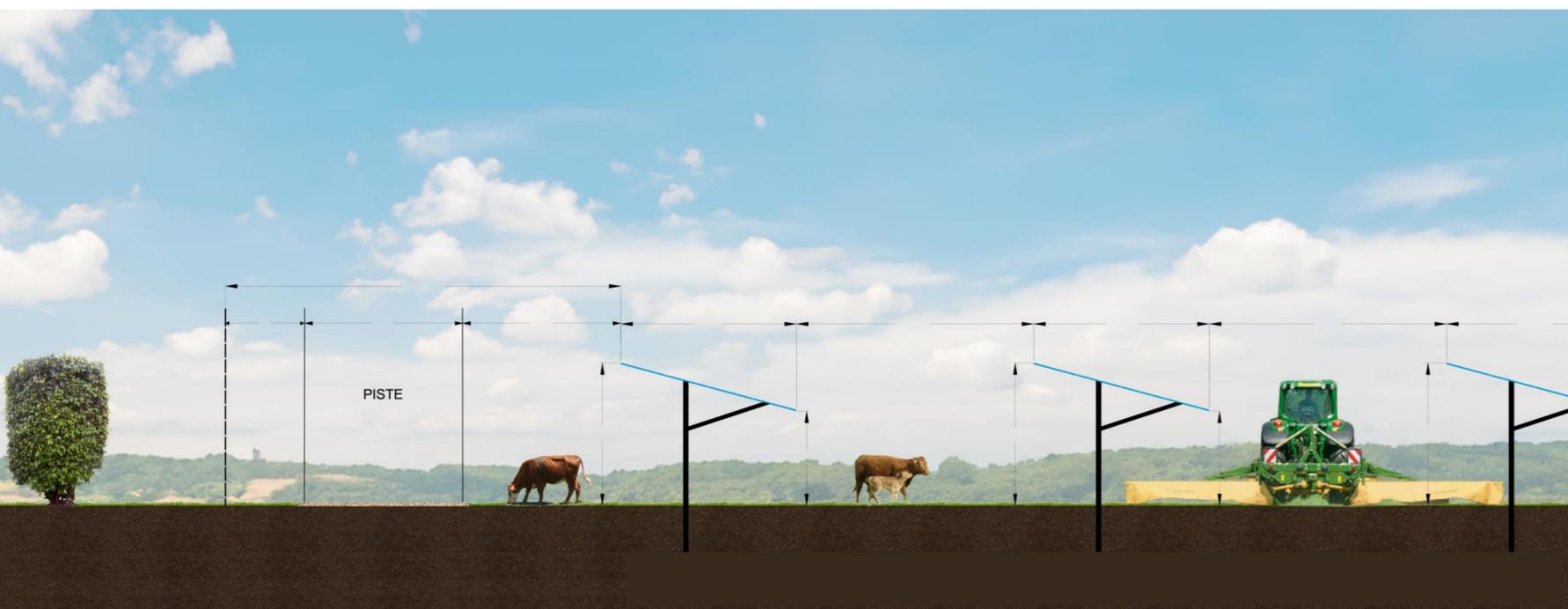
- Panneaux en monopieux
- Convention avec les exploitants garantissant le maintien d'une activité agricole à long terme
- Projet sur 30% maximum de la SAU de l'exploitant
- **Bas de panneaux à 2,40m pour un pâturage bovin**

⇒ Pour garantir le bien-être animal  
 ⇒ Pour garantir la possibilité d'autres types d'exploitation sur la parcelle



# ADAPTATIONS AU PROJET AGRICOLE

## LES STRUCTURES ET L'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE



Parcs de contention



Abreuvoirs

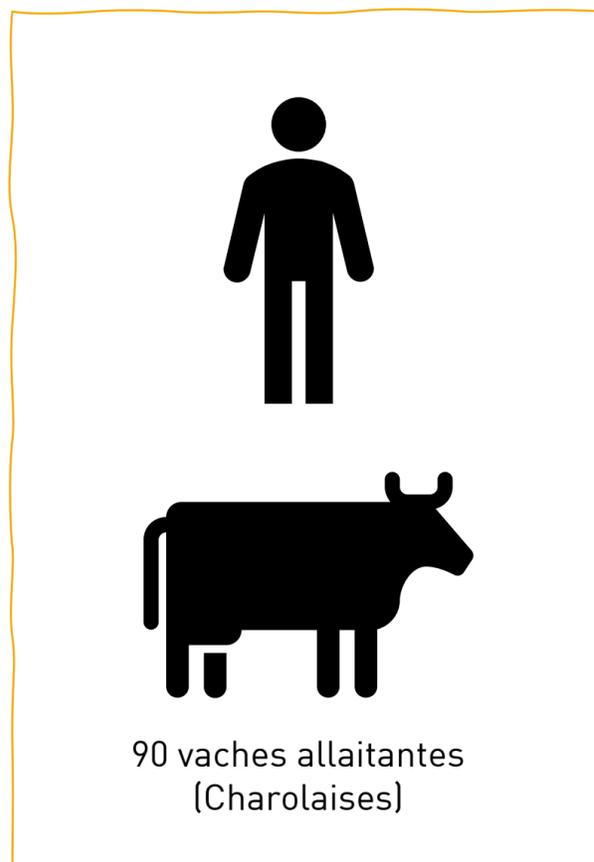
### Les contraintes d'implantation de la centrale :

- Espacement des tables de 6,55 m
- Tournières de 10m en bout de rangée pour s'adapter au matériel agricole
- Mise en place de parcs de contention et d'abreuvoirs avec raccordement à l'eau
- Panneaux en **monopieux** pour faciliter la fauche en cas de refus
- Pas de vis ou de câbles apparents

# PROJET AGRICOLE ENVISAGÉ



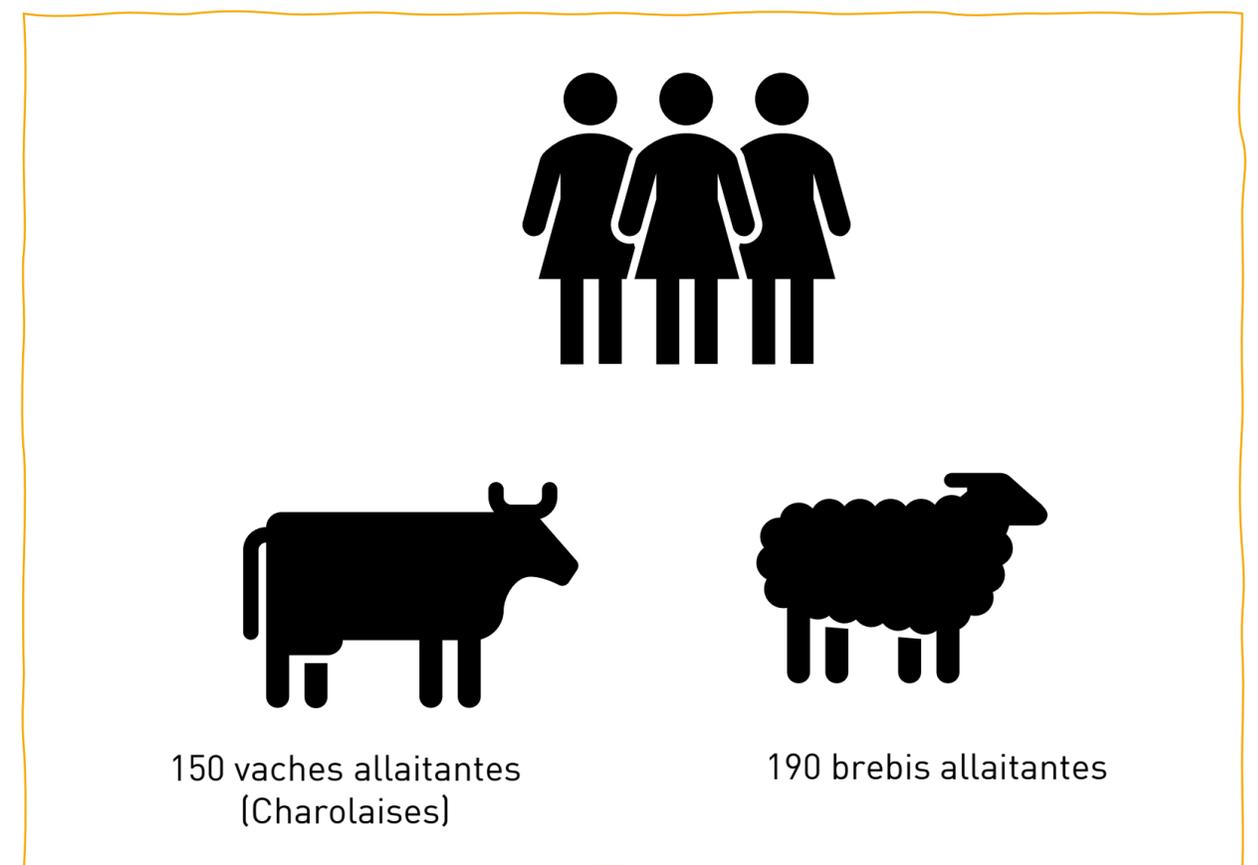
El Philippe Debizet



- Elevage **bovin**
- Transmission de l'exploitation des terres à ses cousines en **GAEC**



GAEC des Amiraux



- Utilisation des parcelles du projet pour du **pâturage bovin**
- Objectif de développement de l'exploitation actuelle pour **augmenter l'autonomie fourragère**
- **Extensification** du pâturage avec un chargement de 1,4 UGB/ha à 1,15 UGB/ha



# IMPLANTATION DU PROJET

## MESURES D'ÉVITEMENT



- Evitement des boisements et haies existantes
- Evitement complet de la zone humide floristique

Projet agrivoltaïque de Chamblet

Carte des évitements

Aménagements agricoles

- Abreuvoir à installer
- Couloir de contention

Clôture

Modules

Pistes

- Piste légère
- Piste lourde
- Voie en terrain naturel

Zones du projet

- Zone clôturée
- Zone d'implantation

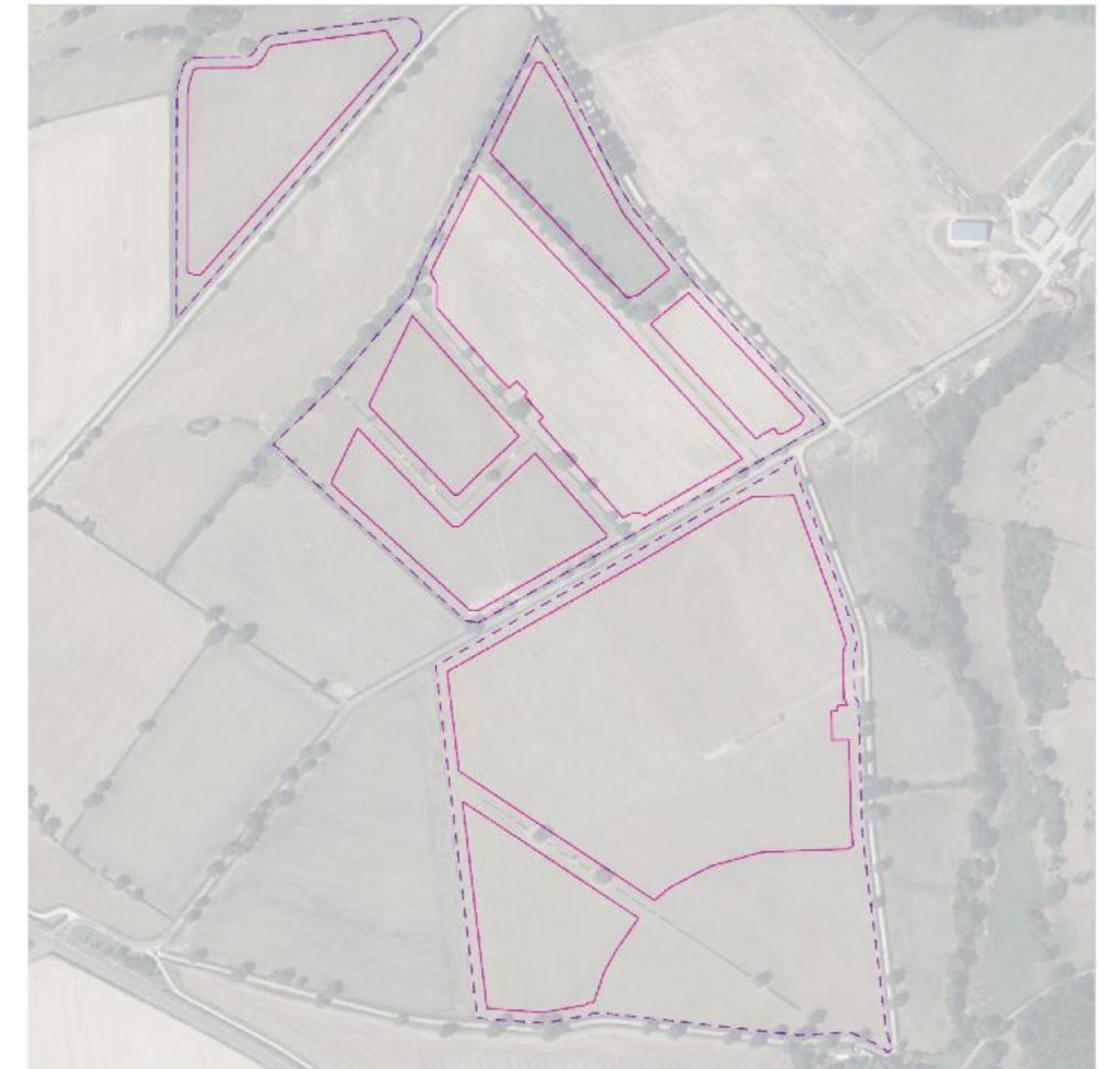


Auteur: Collaborateur Valeco  
Sources: Valeco, IGN

Date: 18/11/2024  
Projection: RGF 1993 Lambert-93

Projet agrivoltaïque de Chamblet

Carte des zones d'implantation



- Clôture
- Zone clôturée
- Zone d'implantation

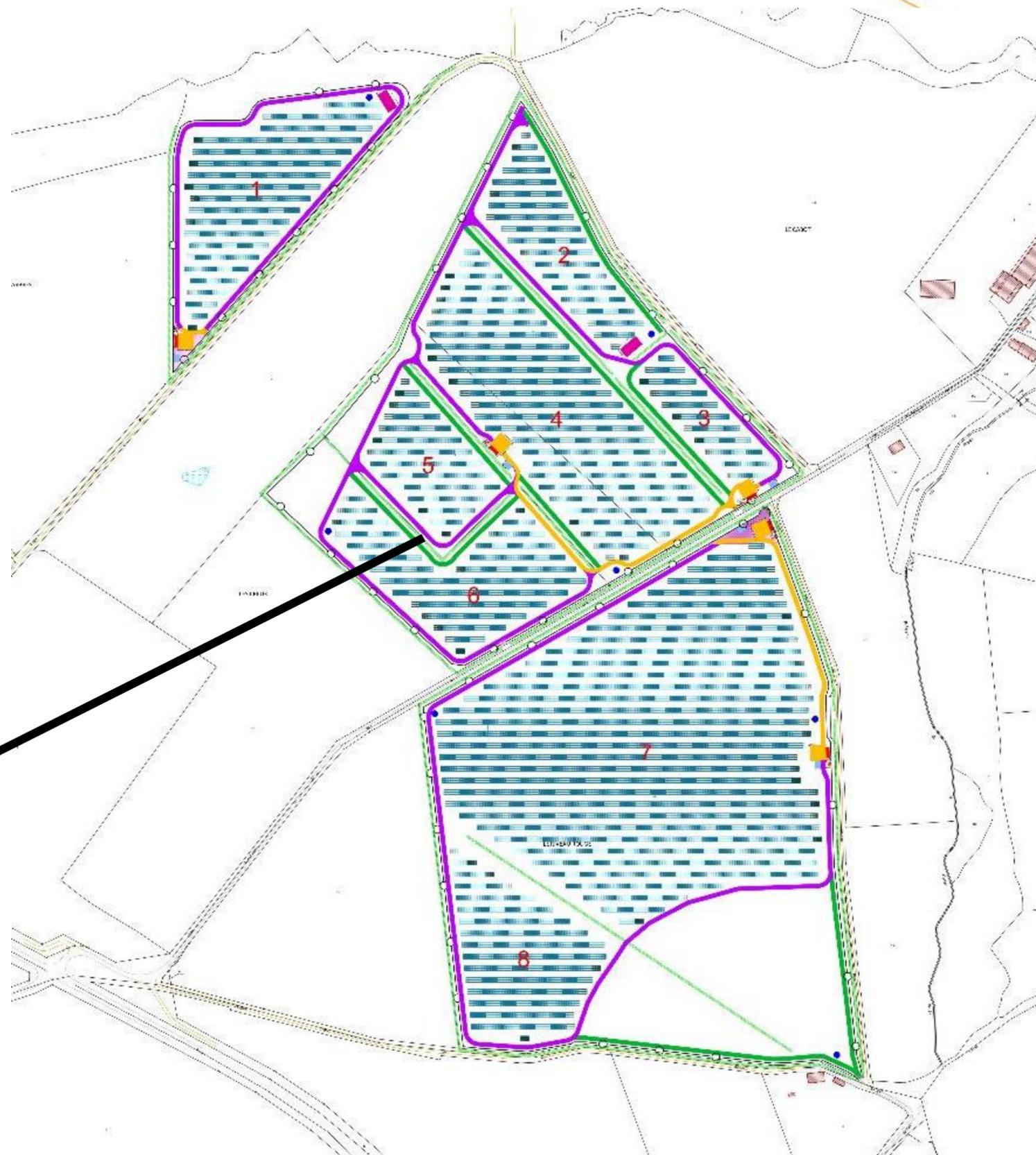
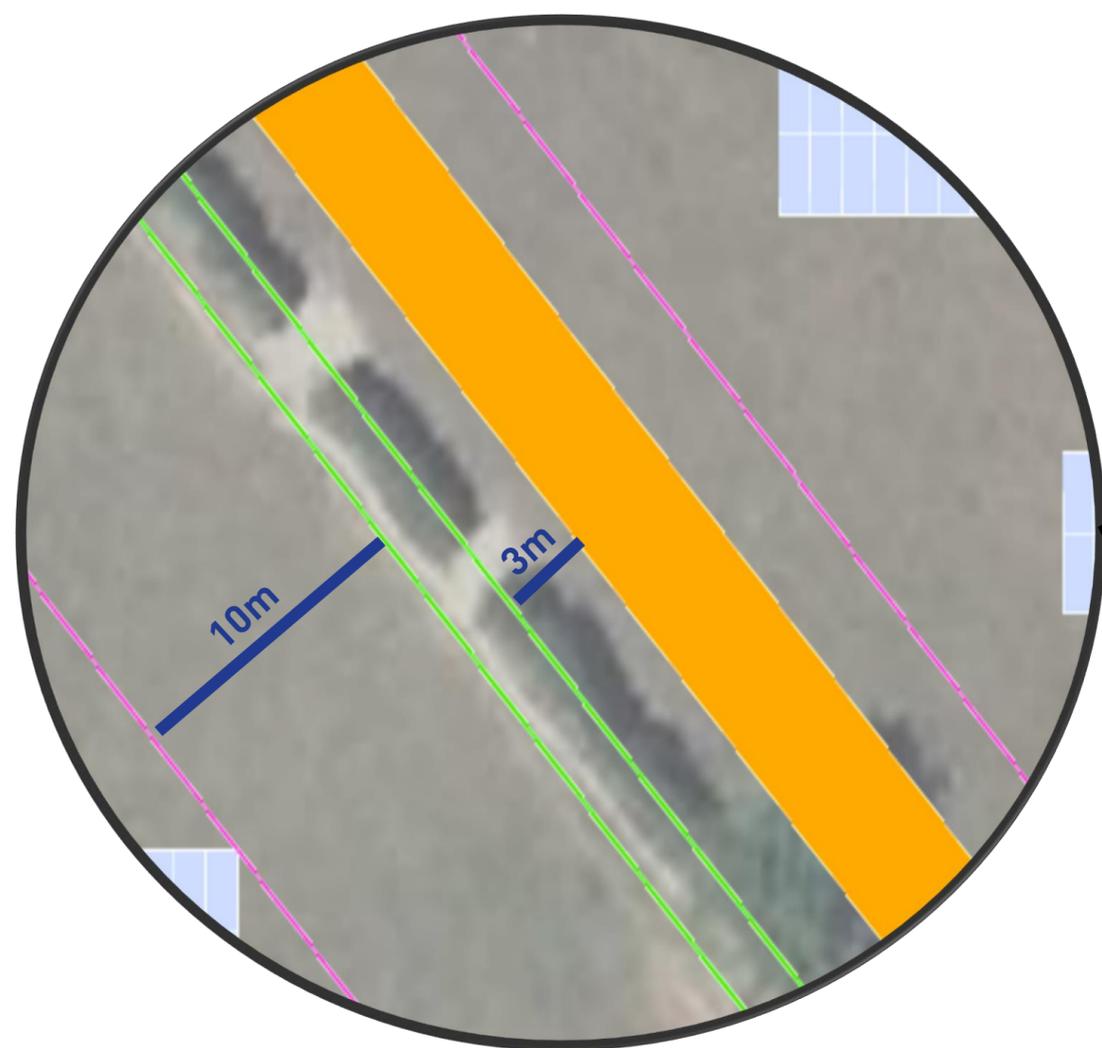
- Exclusion de 3,5 ha depuis l'habitation à proximité pour éviter les impacts visuels
- Parcelles équipées en respectant les sous-parcelles existantes pour **maintenir** les haies et la **cohérence agricole**

# IMPLANTATION DU PROJET

## MESURES DE RÉDUCTION



➤ Tampon de 3 à 10m pour maintenir la fonctionnalité des haies et des boisements



# RACCORDEMENT ENVISAGÉ



## Projet agrivoltaïque de Chamblet

### Carte du raccordement

 Zone d'implantation du projet

 Poste électrique HTA



↗ A environ 7km du poste de Commentry



0 2km



# COÛTS ENVISAGÉS DU PROJET

- Coût en phase de **développement** : ~90 000 €
- Coût envisagé de **construction (CAPEX)** : ~16 500 000 € *(dont 3 600 000€ de modules photovoltaïques)*
- Coût envisagé de **fonctionnement annuel (OPEX)** : ~ 485 000€
- **Revenus** estimés issus de la vente d'électricité : ~63 €/MWh

4

# L'INTÉGRATION TERRITORIALE DU PROJET



# CONCERTATION SUR LE PROJET

**Décembre 2022**  
Echange sur le développement de **projets solaires avec Claude Riboulet**, Président de CMNC et du département



**Février 2023**  
Présentation du projet au **CM de Chamblet**



**Avril 2023**  
Signature des **promesses de bail emphytéotique**



**Novembre 2023**  
Lancement des **études agricoles**



**Juin 2024**  
Echange avec le **GAEC des Amiraux**, sur la future conception de la centrale solaire



**Novembre 2024**  
Tenue du **Comité de projet**



**Décembre 2022**  
Identification des parcelles de Chamblet et **rencontre avec l'éleveur, Philippe DEBIZET**



**Avril 2023**  
**Délibération favorable** du CM de Chamblet pour le projet



**Septembre 2023**  
Lancement des **études naturalistes**



**Avril 2024**  
**RDV avec M. le Maire** pour présenter les résultats d'études

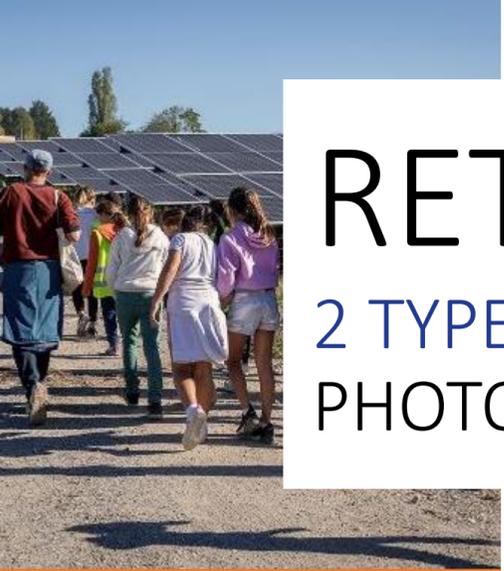


**Août 2024**  
**Début de la conception** de la centrale agrivoltaïque de Chamblet sur la base des études naturalistes



# RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

2 TYPES DE RÉMUNÉRATION DÉCOULENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE



## Territoire

### Redevances fiscales

TFB : Taxe sur le Foncier Bâti

CET : Contribution Economique et Territoriale

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

### Taxe d'aménagement

Taxe reversée lorsque l'autorisation d'urbanisme est accordée

### Mesures d'accompagnement

Projets adaptés aux besoins du territoire

## Propriétaire

### Redevances locatives

Perçues par le propriétaire foncier  
Par le biais d'un bail emphytéotique de 40 ans

# RETOMBÉES FISCALES\*

POUR UN PROJET DE 19,6 MW

## > FISCALITÉ ANNUELLE PRÉVISIONNELLE

	COMMUNE DE CHAMBLET	CC CMNC	DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
TFB (taxe sur le foncier bâti)	5 438 €	283 €	/
CFE (cotisation foncière des entreprises)	/	6 042€	/
IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	11 832 €	29 580 €	17 748 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 270 €</b>	<b>35 905 €</b>	<b>17 748 €</b>

## > TAXE D'AMÉNAGEMENT (VERSEMENT UNIQUE ET FORFAITAIRE)

Perçue par la collectivité en charge de la compétence urbanisme ADS : **7 840€**

selon la méthode de calcul suivante: ( nombre de panneaux \* 2 m<sup>2</sup>) × 10 € / m<sup>2</sup> × 1,24 % <sup>(\*)</sup> avec une taxe d'aménagement de 1,24 % pour le département de l'Allier

\* Les montants présentés sont donnés à titre d'illustration et pourront évoluer en fonction de la taille du projet et de la législation.

# PARTICIPATION À LA VIE LOCALE

Valeco s'engage dans la vie du territoire auprès des entreprises mais aussi des associations, dans la création d'emplois locaux, pour la réalisation d'outils pédagogiques, de visites de parcs, d'intervention dans les écoles, sponsoring d'associations, etc.

## Actions déjà réalisées sur des projets Valeco :

- VISITES PEDAGOGIQUES SCOLAIRES
- INAUGURATIONS
- MAISON DES CHASSEURS
- MAISON DU VENT
- TABLE D'ORIENTATION
- KIOSQUE A VOCATION PEDAGOGIQUE
- INTERVENTION DANS LES ECOLES
- PARTICIPATION EVENEMENTS SPORTIFS & CULTURELS
- CREATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES

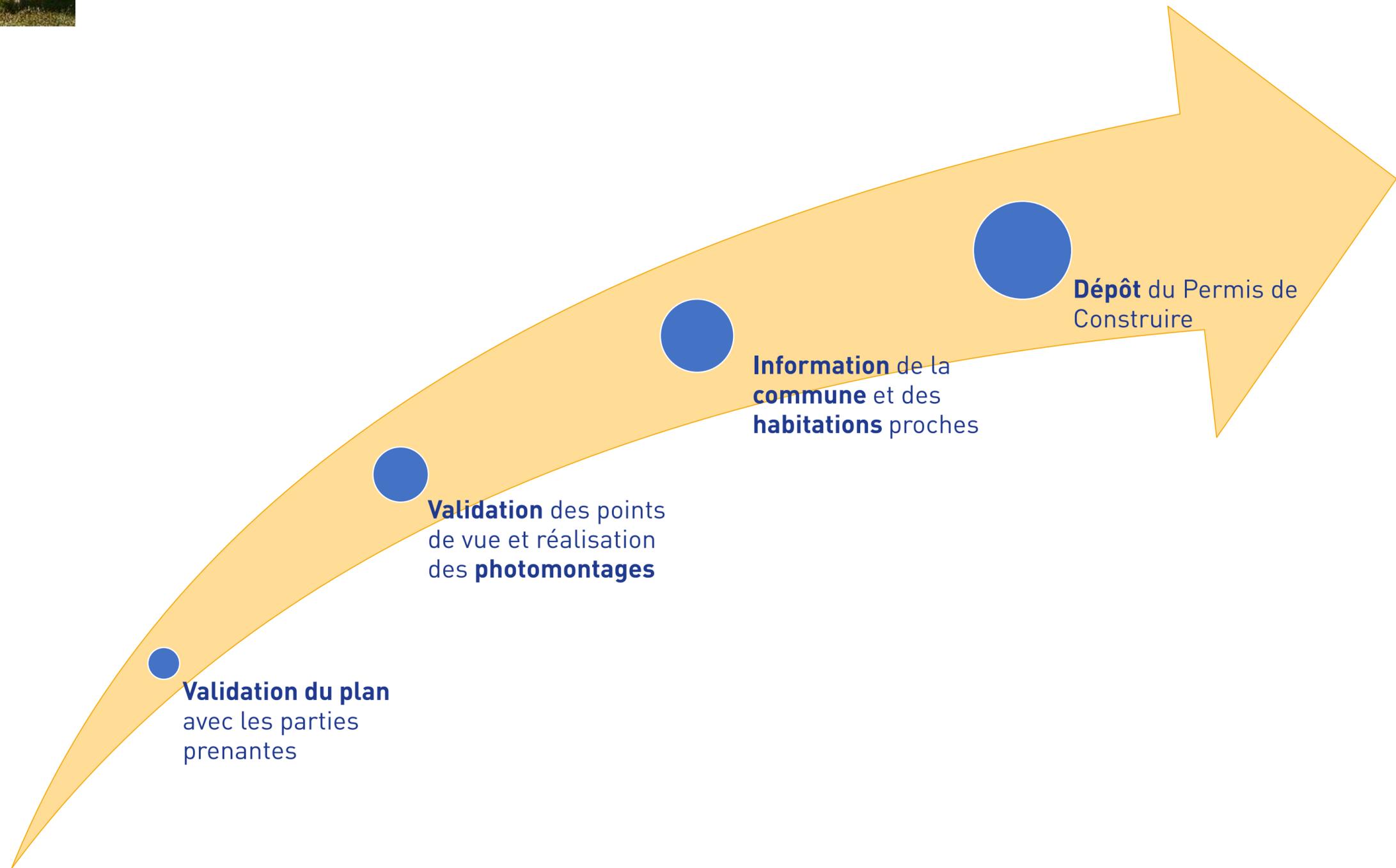


5

# PROCHAINES ÉTAPES



# QUELQUES ETAPES CLÉS À VENIR



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Objectif dépôt du PC :  
1<sup>er</sup> trimestre 2025



2022

## ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ

Détermination du site  
Pré-diagnostic  
Accords fonciers

2023  
2024

## ETUDES D'IMPACTS

Réalisation des études Agricoles,  
Faunistiques, Floristiques, Paysagères...  
Réalisation du dossier de permis de  
construire

2025  
2026

## AUTORISATIONS

Instruction du PC par les services  
de l'état  
Enquête publique  
Obtention de l'autorisation

2026  
2027

## PRÉCONSTRUCTION

Obtention d'une convention de  
raccordement  
Obtention d'un tarif de rachat

2027  
2028

## CONSTRUCTION

Réflexion technique et ingénierie  
Financement  
Mise en service

2028  
2068

## EXPLOITATION & MAINTENANCE

Suivi de production  
Maintenance  
Démantèlement





**Maëlys LE GREL**

**Cheffe de projet développement  
photovoltaïque**

maelyslegrel@groupevaleco.com  
06 62 87 42 74

**Marie-Bérénice LACORE**

**Référente développement solaire  
Auvergne-Rhône-Alpes**

marieberenicelacore@groupevaleco.com  
06 79 69 54 56

